



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 octobre 2019  
(OR. en)**

**12593/19**

**CDR 194**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

|        |                                                                                                                                   |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet: | DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par la République portugaise |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

**DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination d'un membre et d'un suppléant  
du Comité des régions,  
proposés par la République portugaise**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement portugais,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 6 novembre 2018, en vertu de la décision (UE) 2018/1666 du Conseil<sup>4</sup>, M. Francisco LOPES a été remplacé par M. Hélder António GUERRA DE SOUSA SILVA en tant que suppléant.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Álvaro DOS SANTOS AMARO.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Hélder António GUERRA DE SOUSA SILVA en tant que membre du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

<sup>4</sup> Décision (UE) 2018/1666 du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination de deux membres et de cinq suppléants du Comité des régions, proposés par la République portugaise (JO L 278 du 8.11.2018, p. 24).

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membre:

– M. Hélder António GUERRA DE SOUSA SILVA, *Presidente da Câmara de Mafra*,

b) en tant que suppléant:

– M. Carlos André Teles Paulo DE CARVALHO, *Presidente da Câmara de Tabuaço*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---